

Rapport annuel ASMT 2021

Chères et chers membres,

Nous venons de vivre une année particulière. Notamment parce que les séances de notre comité ont eu lieu sans président(e) menant la barque et que l'année 2021 marquait le 40^e anniversaire de l'association, ce que nous voulions célébrer comme il se doit. Nous n'avons pas manqué d'idées. Nos échanges, débats et décisions ont été collégiaux, énergiques, pleins d'entrain, tout en restant attentifs aux ressources temporelles encore et toujours limitées.

En plus des nombreux contacts par e-mail et des entretiens téléphoniques, nous nous sommes rencontrés 2 fois pour une séance en direct et 9 fois pour des séances zoom. Un grand merci à Dorothee Hauser pour son soutien actif et engagé au secrétariat.

Nous avons à nouveau des changements à annoncer dans la composition du comité : Christine Gasser et moi-même quitterons le comité à la fin de l'année associative. Christine a été une caissière extrêmement compétente et a toujours gardé un œil vigilant sur les finances. Nous la laissons partir à contrecœur et lui souhaitons le meilleur pour les tâches qu'elle entreprendra. Après six ans d'activité au sein du comité, j'aimerais moi-même consacrer mon énergie à d'autres tâches et à de nouveaux défis et pouvoir me consacrer davantage à la musique.

Pour nous succéder, Christine Gasser et moi-même avons trouvé deux jeunes membres fraîchement formés, que nous proposerons d'élire à l'AG.

Concernant les objectifs annuels 2020/2021 fixés

- 1. l'admission de nouveaux membres*
- 2. la visibilité de l'association lors de congrès spécialisés*
- 3. trouver un(e) président(e)/co-président(e)*
- 4. l'approfondissement de la collaboration avec OdA ARTECURA et*
- 5. la célébration du 40^e anniversaire de l'ASMT*

nous pouvons annoncer avec joie et fierté ce qui suit :

- Fin 2021, l'association comptait plus de 300 membres. Le maintien, voire l'augmentation, du nombre de membres permettra l'année prochaine d'élire un deuxième membre de l'ASMT au comité d'OdA ARTECURA, ce qui nous donnera l'occasion d'exercer une plus grande influence au niveau de la politique professionnelle. En outre, Ursula Wehrli a été élue représentante de la spécialisation en musicothérapie au sein de la commission d'assurance qualité (CAQ).
- En novembre, nous avons été gratifiés d'une newsletter qui, avec la participation de nombreux auteurs, a donné lieu à une édition anniversaire donnant un grand aperçu de l'histoire de l'ASMT et un aperçu succinct des thèmes passés et actuels de la politique professionnelle.

La réalisation des autres objectifs annuels a été moins efficace : le poste de président(e)/co-président(e) est toujours vacant. Grâce à une répartition claire des domaines d'activité et à une alternance des présidences de séance, nous avons pu remplir les tâches du comité en direction collective. La nouvelle structure nécessite une modification des statuts dont l'approbation sera recommandée lors de l'AG. Le congrès professionnel visé a eu lieu en ligne et la fête d'anniversaire a dû être reportée en raison de la pandémie. Nous ne lâcherons pas, c'est certain !

Voici les différents rapports des commissions :

Rapport Commission Présentation/Publicité (Diana)

Rapport Commission Politique professionnelle (Rahel)

Rapport Commission Newsletter (Diana, Jacqueline et Mireille)

Rapport Commission Formation continue (Christa)

Rapport Commission Échanges européens (déléguée EMTC, Beate)

Rapport Commission Éthique (Mireille)

Rapport Commission Finances (Christine)

Rapport Commission Admissions (Christa)

L'association se fixe les objectifs annuels suivants pour 2022/2023 :

- Révision du concept de formation continue
- Révision de la procédure d'admission, y compris révision du règlement éthique
- Nouvelle commission Eschenpreis
- Recrutement de membres
- Recrutement de membres de soutien (IAC, ERM)
- Révision de la structure du comité (modernisation de la désignation des départements - service aux membres au lieu de la procédure d'admission, assemblée des membres au lieu d'assemblée générale, professionnalisation de la direction collective)
- Révision du règlement de la publicité (voir rubrique caissier)
- Répartition claire des responsabilités au sein du comité